

**CONSEIL
MUNICIPAL
DES ENFANTS**



GUIDE
du
CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS

Commune de PRADES-LE-LEZ

Edition 2020



Florence BRAU, Maire

Le premier conseil Municipal des Enfants de Prades-le-Lez date de 1999. C'est avec beaucoup d'enthousiasme que la nouvelle équipe municipale poursuit et développe ce projet éducatif et citoyen.

Donner aux enfants toute la place qu'ils méritent est un véritable enrichissement pour l'ensemble de la collectivité. Pour cela, nous leur apporterons l'accompagnement nécessaire au renforcement de leur pouvoir de réflexion et d'action.

J'adresse aux jeunes conseillères et conseillers mes sincères félicitations pour leur engagement et je me réjouis d'avance de tout ce qu'ils apporteront à notre commune. Bravo à vous !

Aïcha DIOP et Bruno MERIC, Conseillers municipaux en charge du CME

Le CME te permettra de vivre une aventure enrichissante et utile à la collectivité.

Au cours de ton mandat tu découvriras comment fonctionne la commune et la démocratie locale. Tu pourras concevoir et réaliser des projets d'intérêt général, utiles à tous les Pradéen(nes).

Ce sera assurément une expérience humaine épanouissante au service de la collectivité. Ce guide te présente les grandes lignes en termes de principes, d'objectifs et d'organisation.

Toute l'équipe d'accompagnement est enchantée de t'appuyer dans tes nouvelles fonctions au service du bien vivre ensemble !

Qu'est-ce que le CME ?

Le Conseil Municipal des Enfants est une instance de rencontres, d'échanges et de réflexion, où les jeunes élus peuvent faire des propositions et mener des actions concrètes. Il s'agit d'une assemblée constituée de 22 enfants scolarisés à l'école élémentaire Paul Crouzet. Les élèves siégeant au CME sont élus par leurs camarades pour **deux ans**, avec un renouvellement partiel tous les ans.

- Le CME dispose d'un mandat dévolu par le Conseil Municipal (des adultes) pour lui permettre de mener à bien un **travail de réflexion, de proposition et de mise en œuvre de projets utiles à toute la collectivité municipale.**
- Les jeunes élus au sein du CME sont les **portes paroles de tous les enfants de l'école.**
- Ils peuvent avoir une **mission de représentation lors de cérémonies officielles** en leur qualité de représentant des enfants, avec l'accord de leurs parents.

Le CME est avant tout une initiative éducative et citoyenne qui contribue à l'apprentissage par les enfants de la démocratie, de la responsabilité citoyenne et de l'autonomie. Le CME implique différents acteurs en lien avec l'enfance et la jeunesse dans la commune (école, élus, personnel communal, associations)

Une démarche pédagogique, qui permet aux enfants :

- De prendre conscience de leur **appartenance** et de leur **rôle au sein de la collectivité municipale** ;
- D'apprendre à **exprimer des idées et à les partager avec d'autres** afin de travailler ensemble dans l'intérêt général ;
- D'apprendre à **monter des projets**, à se **fixer des priorités** et à **respecter les règles de l'action publique** ;
- De **vivre une aventure civique** au travers de projets concrets d'intérêt général.

Une démarche citoyenne, qui permet à la collectivité :

- D'entendre **les propositions des enfants**, notamment pour les grands projets qui les concernent directement (école, sport, mobilité, sécurité, culture) de sorte à améliorer leur quotidien dans la commune ;
- D'obtenir **une vie démocratique locale plus représentative** de tous les âges ;
- De **reconnaître et de valoriser le rôle des enfants** dans la collectivité.



Mise en place du CME

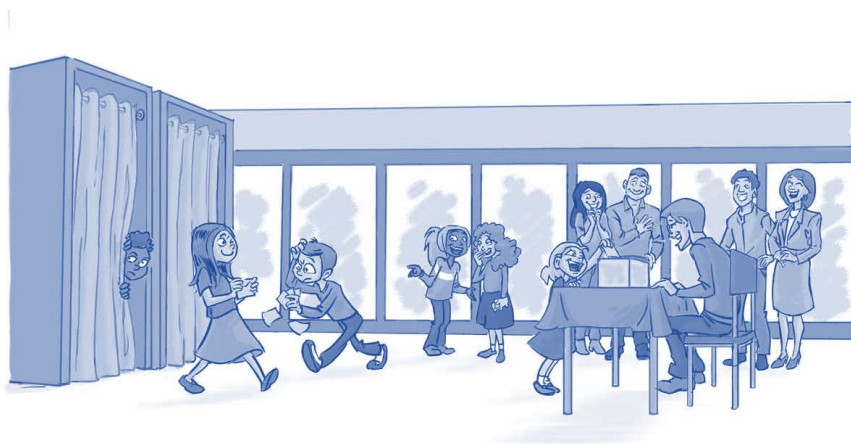
Campagne électorale

- Une campagne électorale a lieu durant **une à deux semaines avant l'élection par l'intermédiaire de l'école**. Un travail de discussion est organisé dans les classes avec la participation des enseignants ou pendant le temps périscolaire. Les élu(e)s sortants peuvent être appelés à parler de leur expérience.
- Les candidat(e)s à l'élection au CME sont des enfants scolarisés en CM1 (généralement en fin de CE2). Ils se présentent au travers d'une **liste constituée avec des camarades de leur classe**, sous une dénomination ou un slogan de leur choix.
- Chaque liste remplit un **dossier précisant les souhaits de projets et les compétences que les candidats souhaitent développer durant leur mandat**. Une affiche est réalisée par chaque liste pour préciser ses idées et projets.

- Les projets des candidats doivent correspondre à **3 thématiques principales** :
 1. Citoyenneté / Intergénérationnel / Solidarité
 2. Environnement / Sport / Culture
 3. Une thématique « libre » pour laisser libre court aux idées des enfants

Election

- Le CME est une assemblée d'enfants élus parmi des **candidats scolarisés en CM1**. Les électeurs sont les écoliers des différentes classes de CM1. L'élection a lieu au scrutin universel direct. Le dépouillement des votes est effectué par une classe de CM1, en présence d'adultes. Les résultats sont ensuite affichés en Mairie.
- Tous les ans, les Conseillers enfants qui terminent leur CM2 passent en 6ème et libèrent donc leur siège. L'élection qui a lieu chaque année (en fin d'année scolaire) sert à renouveler partiellement l'assemblée pour la rentrée suivante.



Fonctionnement

Moyens

- En début de mandat, Madame la Maire préside une séance plénière lors de laquelle se déroule **l'installation du Conseil Municipal Enfants**. Le programme des CME (projets présentés) est évoqué à cette occasion. Leur **feuille de route pour l'année en cours** est donc précisée après validation des projets retenus.
- Le CME dispose d'un **budget validé par le Conseil Municipal adultes** pour lui permettre de fonctionner et de mettre en œuvre ses actions et projets.
- **Le CME se réunit une fois par mois** (et de façon ponctuelle, en fonction de l'avancée des projets), **en séance plénières et/ou en Commissions de travail**. D'autres séances peuvent être programmées si besoin. Il n'y a pas de réunion pendant les vacances scolaires. Ils sont appuyés par une équipe d'accompagnement constituée des conseillers municipaux adultes en charge du CME et de personnel municipal dédié.
- **Les réunions ont lieu le mardi soir de 17h15 à 19h dans la salle du conseil de la mairie**. Un accueil est prévu dès 17h avec une petite collation. En début de mandat, un calendrier des séances plénières du premier trimestre d'exercice (Sept - Déc.) est fourni aux jeunes conseillers.
- **Les premières séances de travail du CME sont consacrées à la formation des jeunes élus**. Ils s'initient aux droits et devoirs du citoyen. Ils découvrent la commune et son fonctionnement, les méthodes de dialogue, de conception et de gestion de projets.

Productions

- **Les jeunes conseillers débattent d'idées de projets, entre eux et avec les élus adultes. Une fois validés, ils les mettent en œuvre concrètement**, appuyés par les services municipaux et tout autre partenaire local. Ils peuvent également participer à des actions citoyennes, à des cérémonies et à des sorties.
- Les projets sélectionnés font l'objet d'une **étude de faisabilité technique et financière**, avec l'appui de l'équipe d'accompagnement du CME et si besoin d'autres personnes ou services ressources de la municipalité. Des projets plus longs nécessitant un travail dans la durée peuvent s'étaler sur une durée de deux ans. **Tous les projets validés doivent être réalisés avant la fin du mandat.**
- A l'occasion de **grands projets portés par le Conseil Municipal adultes** et qui concernent directement les jeunes de la commune, le CME peut être officiellement sollicité pour apporter sa contribution (exemple : école, sport, culture, sécurité).
- **Au terme du mandat**, lors de la séance plénière de clôture, **un bilan des actions réalisées** sera présenté à Madame la Maire et aux Conseillers municipaux, ainsi qu'à tous les enfants de la commune.



L'équipe d'accompagnement du CME

- Les conseillers municipaux en charge du CME : **Mme Aïcha DIOP et M. Bruno MERIC**
- Responsable du CME à la Mairie, service Animation : **Mme Caroline TEROL**

Le rôle des parties prenantes

L'Equipe d'Accompagnement

- L'Equipe d'Accompagnement (AE) est constituée de **Conseillers municipaux adultes et d'une animatrice référente du CME**. Ces adultes ont pour mission d'accompagner le travail des enfants, d'assurer le lien avec la municipalité et de **faciliter la bonne mise en œuvre des activités et projets du CME**.
- L'EA a un **rôle d'écoute et de soutien**. Elle donne une dynamique au groupe et veille au bon fonctionnement du CME dans une ambiance calme de travail (écoute réciproque, ponctualité, respect des engagements pris, ...). Ses membres apportent leurs connaissances aux jeunes élus pour leur permettre de faire aboutir leurs projets. **Ils restent en retrait des décisions et n'interviennent que pour aider les enfants à trouver des solutions et à avancer dans leurs projets.**
- Les tâches administratives et de secrétariat du CME (envoi de courriers, comptes rendus, contact avec les partenaires) sont assurées principalement par le personnel municipal référent, aidé en cela des jeunes élus eux-mêmes (apprentissage)

Les jeunes élus

Les élus sont les représentants de la population scolaire de la commune, et, à ce titre, doivent être les porte-parole privilégiés des enfants de la ville. Ils ont pour mission notamment :

- D'être à l'écoute des besoins et attentes des jeunes de l'école.
- De mettre en place des projets relatifs à ces attentes et besoins.
- De travailler en collaboration avec différents partenaires (écoles, collège, associations, élus adultes et techniciens des services municipaux, ...)
- De rendre compte de leurs travaux à leurs électeurs.

Ce faisant, les jeunes élus renforcent leur **aptitude à l'expression écrite et orale** et apprennent que **partager ses idées implique nécessairement de savoir écouter l'autre** pour analyser et comprendre les arguments avancés.

Les engagements du jeune conseiller municipal

Pour mener à bien leur mandat, les enfants élus s'engagent à :

- **Participer activement** aux réunions de travail
- **Respecter et prendre en compte le point de vue de chacun**
- **Contribuer à la mise en œuvre des projets sélectionnés**
- **Communiquer auprès des autres enfants** sur les réalisations du CME

Ces engagements des jeunes conseillers s'entendent bien évidemment avec l'accord et l'appui de leurs parents. La richesse de l'expérience repose sur la qualité du travail en équipe. Chaque enfant doit pouvoir s'exprimer et trouver sa place au sein du CME.

Par ailleurs, les jeunes conseillers seront amenés à échanger et à travailler avec tout un ensemble d'acteurs locaux, dont notamment : **Les services municipaux** qui leur apporteront conseils et moyens pratiques pour la réalisation de nombreux projets ; **Les différentes parties prenantes de l'école** (Direction, Enseignants, Associations de parents d'élèves) qui enrichiront la démarche éducative et citoyenne du CME, et **Les associations locales** qui pourront fournir des appuis variés en lien avec leurs champs d'action respectifs.

La vie démocratique locale est une question de « vivre et travailler ensemble », et les jeunes conseillers du CME auront l'opportunité d'appréhender cela au travers de leurs différentes actions.





CONTACTS

MAIRIE de Prades-le-Lez

Caroline TEROL, Responsable du CME à la Mairie // tel : 04 99 62 26 07 // mèl : c.terol@prades-le-lez.fr

Bruno MERIC, Conseiller municipal délégué au CME // tel : 07 67 05 63 03 // mèl : b.meric@prades-le-lez.fr

Aïcha DIOP, Conseillère municipale // tel : 06 62 12 46 30 // mèl : a.diop@prades-le-lez.fr

Adresse postale de la Mairie

Mairie de Prades le Lez, Place du 8 mai 1945, 34730 Prades le Lez

